

LES IMPACTS DU REGLEMENT EUROPEEN SUR LES ENTREPRISES



Comment appréhender et corriger vos traitements pour faire face au nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles ?

Le 27 avril 2016, le Parlement et le Conseil européen ont adopté le règlement européen sur la protection des données personnelles. Texte d'application direct, ce règlement comporte un grand nombre de dispositions qui vont changer profondément le droit positif en la matière dès le 25 mai 2018. Il est dès lors nécessaire pour les entreprises et les personnes publiques de se mettre en conformité avec le règlement,

Apprenez les incidences pratiques du règlement européen sur la protection des données afin de mener à bien cette opération de mise en conformité et de déterminer la stratégie informatique et libertés qui répond le mieux à vos besoins à travers une formation générale complétée par des modules à la carte.

FORMATION GENERALE

Pourquoi se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen ?

- ✓ Prendre en compte les différents risques et leur réalisation : une augmentation des sanctions pénales, civiles, administratives
- ✓ Sur qui pèsent ces risques : les entreprises, les dirigeants, le sous-traitant ?

Des formalités préalables allégées, renforcées par des obligations diffuses :

- ✓ Appréhender les principes nouveaux d'accountability et de privacy by Design : allègement des formalités administratives au profit de la responsabilisation des acteurs
- ✓ Anticiper les risques sur la vie privée à travers les analyses d'impact
- ✓ Désigner un délégué à la protection des données : obligation ou faculté ? Quelles différences avec le CIL ?

PDGB Avocats est enregistré comme organisme de formation auprès du service de contrôle de la délégation à la formation professionnelle sous le numéro : **11.75.49074.75**

Helene.lebon@pdgb.com

Le renforcement des droits des personnes :

- ✓ Renforcement des obligations d'informations des personnes : quelles mentions ? Quels moyens ?
- ✓ Recueillir le consentement des personnes et avertir du droit d'opposition
- ✓ Appréhender des droits nouvellement consacrés : droit à l'oubli numérique et à la portabilité des données

Les transferts internationaux :

- ✓ Une portée extra-européenne
- ✓ Comprendre la réorganisation institutionnelle : le concept du guichet unique, « one-stop-shop »
- ✓ Les transferts intra-groupes : élaboration des BCR

Mise en conformité :

- ✓ Quels changements à opérer, dans quel ordre de priorité et à quel coût ?
- ✓ Définir les étapes clés
- ✓ Identifier les acteurs



MODULES A LA CARTE

Complétez votre formation par des points clés et approfondis selon votre activité et vos besoins (entre 2 ou 4 heures selon l'intensité souhaitée).

LES OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Les analyses d'impact

- ✓ Préparer une analyse d'impact : quel périmètre ? quel traitement ?
- ✓ Procéder à l'analyse d'impact : quand la conduire ? quelle méthodologie ?
- ✓ La publication de l'analyse et la consultation de l'autorité de contrôle

Les traitements transnationaux

- ✓ Définir un transfert national : notion d'affectation sensible des personnes concernées
- ✓ Déterminer l'autorité chef de file, « guichet unique » : appréhender la notion d'établissement principal du responsable ou du sous-traitant
- ✓ Appréhender la notion d'autorité de contrôle concernée et les potentiels conflits : quelle résolution ? Le rôle du Comité européen pour la protection des données

Les transferts vers des pays tiers

- ✓ Transferts ne nécessitant pas d'autorisation : protection adéquate, BCR, clauses types
- ✓ Les cas requérant l'autorisation de l'autorité de contrôle
- ✓ Exceptions

Les sous-traitants

- ✓ Le choix du sous-traitant : s'assurer des garanties de respect du règlement par le sous-traitant
- ✓ Les obligations incombant au sous-traitant
- ✓ Le partage de responsabilité entre responsable de traitement et sous-traitant

Le délégué à la protection des données

- ✓ Désigner un délégué : une obligation ?
- ✓ Les avantages à désigner un délégué
- ✓ Les fonctions d'un délégué
- ✓ Les missions d'un délégué

Passer de la fonction de CIL à celle de DPO

- ✓ Quelles obligations nouvelles ?
- ✓ Quelles fonctions et missions nouvelles ?
- ✓ Cas pratique : mise en conformité

Les fichiers sensibles

- ✓ Quels fichiers ?
- ✓ Quel traitement leur accorder ?
- ✓ Cas pratique

Le profilage

- ✓ Pourquoi et comment ?
- ✓ Quelles garanties pour les personnes concernées ?
- ✓ La conciliation avec le privacy by design
- ✓ Cas pratique

Les analyses d'impact relatives à la vie privée (PIA)

- ✓ Qu'est-ce qu'une analyse d'impact ?
- ✓ Quelles obligations à mettre en œuvre ?
- ✓ Quand réaliser une analyse d'impact ?

Les obligations de sécurité

- ✓ Sécurité du traitement
- ✓ Notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel
- ✓ Communication à la personne concernée d'une violation de données à caractère personnel



LES DROITS DES PERSONNES

Panorama des droits des personnes

- ✓ Identifier les renforcements des obligations déjà existantes : *droit à l'information, consentement, droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition*
- ✓ Appréhender des droits nouvellement consacrés : *le droit à l'oubli numérique, la limitation d'un traitement*
- ✓ Droits supplémentaires français (potentiellement appelée à évoluer) : *droit d'exercer ses droits en ligne, droit de demander l'effacement des données collectées lorsque les personnes concernées étaient mineures au moment de la collecte,*

PDGB Avocats est enregistré comme organisme de formation auprès du service de contrôle de la délégation à la formation professionnelle sous le numéro : **11.75.49074.75**

Helene.lebon@pdgb.com

droit d'organiser le traitement des données après le décès

La portabilité des données

- ✓ Le droit de recevoir les données personnelles ainsi que de les transmettre d'un responsable de traitement à l'autre
- ✓ Définir les données faisant l'objet de la portabilité : des données, concernant la personne objet du traitement, fournies par cette dernière, recueillies dans le cadre d'un traitement automatisé, basé sur le consentement des personnes ou sur un contrat
- ✓ Procéder au transfert dans le respect des droits et libertés des autres

Le droit à l'oubli

- ✓ La consécration du droit à l'effacement de l'article 40 de la loi informatique et libertés
- ✓ Informer les tiers de la demande de la personne, une obligation nouvelle
- ✓ Exceptions

Les recours contre les responsables de traitement

- ✓ Droit à un recours juridictionnel effectif contre un responsable de traitement ou un sous-traitant
- ✓ Consécration d'une action de groupe française (loi de modernisation de la justice) et européenne (article 80 du GDPR)

Les données de santé

- ✓ Définir les traitements relatifs aux données de santé
- ✓ Le cas spécifique de l'hébergement
- ✓ La force probante des documents

CONTACT

Hélène Lebon

Avocat Associé

helene.lebon@pdgb.com

<http://www.pdgb.com/cabinet-PDGB/helene-lebon-131-a.htm>

PDGB Avocats est enregistré comme organisme de formation auprès du service de contrôle de la délégation à la formation professionnelle sous le numéro : **11.75.49074.75**

Helene.lebon@pdgb.com

